

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 03.102

*L'An Deux Mille Trois, le 29 septembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Henri LE GUEUT, Premier Adjoint au Maire.*

**DATE DE CONVOCATION**

22 SEPTEMBRE 2003

**DATE D'AFFICHAGE**

22 SEPTEMBRE 2003

**ETAIENT PRESENTS** : MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints,

Melle BARRAUD-DUCHERON, MM. BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA-TERRIEN, DOUMECQ, DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mmes ISENDICK, LABEYRIE, M. MERLE, Mmes MOINET, PELTIER, MM. RAYMOND, SIMONNET, Melle TURPIN, Conseillers.

**ETAIENT REPRESENTES** : M. MOST représenté par M. LE GUEUT  
MME GEOFFROY représentée par Mme LECOMTE  
M. LIBOUBAN représenté par M. CHABANEAU  
M. POTENNEC représenté par M. CAU  
Mme JOLY représentée par M. MERLE

**ABSENTS-EXCUSES** : Néant

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 28  
Nombre de Votants : 33

Melle TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET** : DESSERTTE HTA DU SECTEUR DE PONTAILLAC  
CONSTRUCTION D'UN AUTO-TRANSFORMATEUR  
" PARKING DES COTTAGES"

**VOTE** : UNANIMITE

Pour satisfaire les besoins de la distribution en énergie électrique de certains secteurs de la Ville de ROYAN, Electricité de France est dans l'obligation d'installer des auto-transformateurs 20 000 V/15 000 Volts sur le territoire communal.

A cet effet, E.D.F. sollicite l'autorisation d'implanter un tel dispositif sur une parcelle cadastrée BC n° 153 appartenant à la Ville de ROYAN et située "parking des Cottages".

Cet équipement nécessite la réalisation d'un abri maçonné d'environ 13 m<sup>2</sup> d'une hauteur de 3 mètres, revêtu d'un enduit ton pierre.

De même, la desserte en énergie nécessite la pose de deux câbles HTA sur l'emprise de la parcelle désignée.

La signature des conventions de servitude ainsi qu'une attestation autorisant la construction du transformateur sont nécessaires pour fixer les conditions de pose et d'exploitation de ces équipements.

En conséquence, Monsieur le Rapporteur propose à l'Assemblée Délibérante de se prononcer favorablement sur l'opportunité de ce projet et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer les conventions de servitude établies ci-annexées par EDF ainsi que tout document y afférent.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU la nécessité pour E.D.F. d'établir un auto-transformateur pour la desserte en énergie électrique du secteur de Pontaillac,
- VU les projets de conventions établis par EDF concernant l'implantation de cet équipement et le passage de cette liaison électrique en servitude sur la propriété de la Ville de ROYAN,
- VU l'avis favorable de la commission de travaux en date du 24 septembre 2003,
- APRES en avoir délibéré,

**D E C I D E**

- d'approuver les projets de convention de servitude et l'attestation autorisant la construction d'un transformateur établis par E.D.F. en vue de fixer les conditions de pose et d'exploitation d'un auto-transformateur sur le "parking des Cottages" et des canalisations destinées à la desserte HTA du secteur de Pontaillac.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation à signer tout document relatif à ces conventions et attestation.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire  
Compte-tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 01 octobre 2003  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général Adjoint des  
Services,**

**H. THOMAS**